

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 14 octobre 2025

Objet : Approbation de la convention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) 2025 entre le CCAS de Malakoff et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Nombre de membres composant le conseil : 17	N° 2025_43	
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	7	

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :

M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET - Mme Julie MURET - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON - Mme Monique ZANATTA

Etaient excusés :

Mme Fatiha ALAUDAT - M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Charlotte RAULT - Mme Carole SOURIGUES - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. NEXON en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Registre des délibérations
Délibération n° 2025_43

Service : Solidarités / Domaine : 8.2.1.2

Objet : Approbation de la convention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) 2025 entre le CCAS de Malakoff et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Le Conseil d'Administration du CCAS de Malakoff,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales transférant les droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aux départements,

Vu la convention initiale d'agrément pour l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) signée le 21 mai 2001,

Vu la délibération du CCAS n° 2025_15 du 20 mai 2025 prenant acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de l'ASLL autorisant la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour le financement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) au titre de l'année 2024,

Vu le budget de l'établissement,

Vu l'Analyse des Besoins Sociaux 2021 présentée lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2022,

Considérant la nécessité de poursuivre l'Accompagnement Social Lié au Logement de malakoffiots rencontrant des difficultés à accéder à, ou à se maintenir dans un logement,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention 2025 entre le Département des Hauts-de-Seine et le CCAS de Malakoff pour la mise en œuvre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE la présidente du CCAS à signer ladite convention ASLL 2025, ainsi que tous les documents afférents.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 10 voix pour.

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 092-269200432-20251023-2025_43-DE



Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.